

16 mai 2025 -12:57

Conseil des ministres du 16 mai 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 16 mai 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Marchés publics pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux marchés publics pour le SPF Finances.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la sécurisation d'un site douanier
- l'achat et la fourniture de divers produits alimentaires dans différents restaurants d'entreprise de Fedorest

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Quota de dentistes pour 2030

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de dentistes pour l'année 2030.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art dentaire est fixé comme suit pour l'année 2030 :

- 199 pour la Communauté flamande
- 108 pour la Communauté française

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 août 2011 relatif à la planification de l'offre de l'art dentaire, en vue de fixer les quotas de dentistes pour l'année 2030

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Marché public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la Défense.

Il s'agit d'un accord-cadre pluriannuel pour la prise de mesures de chaussures et chaussettes de combat, leur fourniture et la fourniture d'accessoires au profit de la Défense belge et luxembourgeoise. Le marché est passé via une procédure négociée avec publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Marché public pour le Conseil du contentieux des étrangers

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le Conseil du contentieux des étrangers.

Depuis 2022, le Conseil du contentieux des étrangers a recours à l'interface utilisateur MyJustBox et à l'intégration de J-Box dans ses systèmes. La location des licences et la maintenance ont par la suite été prolongées annuellement.

Dans ce cadre, le marché comprend la location de la licence pour MyJustBox et l'assistance à l'intégration de J-Box dans les systèmes du Conseil pour 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Charlotte Vandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Auto-assurance d'Infrabel pour son patrimoine

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte d'un rapport transmis par Infrabel concernant l'auto-assurance d'Infrabel pour son patrimoine.

Le montant annuel qu'Infrabel devrait budgétiser pour le paiement de primes d'assurance visant à couvrir le patrimoine de l'entreprise s'élève à 9,4 millions d'euros. En 2024, Infrabel a consacré 8,8 millions d'euros de son budget d'exploitation à la prise en charge de primes d'assurance pour se prémunir de tout risque contre son patrimoine propre pour une couverture de 77,5%. Cependant, après analyse, Infrabel estime ce montant comme déraisonnable, au regard des interventions des assureurs. En effet, les taux mis en place par les assureurs plafonnent leur intervention à un maximum d'environ 50 millions d'euros par an.

Tenant compte de ces éléments, le conseil d'administration d'Infrabel a pris la décision de principe de passer à un système d'auto-assurance pour son propre patrimoine, en constituant une réserve de liquidités d'un montant de 50 millions d'euros permettant, selon certaines modalités, d'indemniser des dossiers de sinistres supérieurs à 10 millions d'euros sur son patrimoine.

Le Conseil des ministres prend acte de la décision du conseil d'administration d'Infrabel de vouloir passer à l'auto-assurance dans le cadre de l'assurance de son patrimoine en constituant une réserve de liquidité. Toutefois, il mandate le ministre de la Mobilité d'informer le conseil d'administration d'Infrabel de la volonté du gouvernement de supprimer le plafond de 50 millions d'euros et de maintenir l'affectation de 9,4 millions d'euros par an à la constitution cette réserve afin de minimiser le risque d'intervention de l'actionnaire et ce, jusqu'à la *midterm review* du contrat de performance.

Le Conseil des ministres marque également son accord sur la concrétisation de la mesure et sa validation définitive dans un prochain conseil d'administration via une affectation des liquidités dégagées par son résultat 2024 au fonds « auto-assurance », compte tenu des risques et avantages que présente la mesure, tant sur le plan opérationnel que budgétaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>

info@crucke.fed.be

Sylvie Ricour

Porte-parole (FR)

+32 497 23 51 81

sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten

Porte-parole (NL)

+32 479 85 78 43

britt.monten@crucke.fed.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Report de la date "ETCS only" applicable sur le réseau ferroviaire national à la fin 2027

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé le report de la date "ETCS only" (European Train Control System) applicable sur le réseau ferroviaire national à la fin 2027.

Cette proposition vise un report de deux ans (du 14 décembre 2025 au 12 décembre 2027), pour l'ensemble du secteur ferroviaire, de l'obligation de circuler avec du matériel roulant équipé de la technologie ETCS de contrôle commande. Ce report ira de pair avec le maintien du système TBL1+ pour une période de deux ans. Cette piste semble en effet présenter le meilleur équilibre entre les différentes préoccupations économiques, industrielles et sur le plan de la sécurité d'exploitation.

Afin d'éviter qu'une nouvelle demande de report ne soit soumise par les entreprises ferroviaires accusant actuellement un retard de mise en œuvre des obligations prévues par l'arrêté royal du 6 décembre 2020, une réflexion sera également entamée, en parallèle à la révision de la date limite prévue par la réglementation, au sujet de mécanismes d'incitation et de sanction efficaces, permettant de garantir le respect par tous les acteurs concernés de l'obligation de se mettre en conformité avec la date reportée.

Afin de garantir une transparence maximale des entreprises ferroviaires vis-à-vis de la tutelle dans leurs démarches de préparation à la transition vers l'opération « ETCS only », cette réflexion considèrera également des obligations de rapportage.

Cette décision sera exécutée au moyen de l'adoption d'un arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 décembre 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition
environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Sylvie Ricour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
britt.monten@crucke.fed.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Intégration sociale : marché public relatif à l'achat de produits d'aide alimentaire

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'aide alimentaire, dans le cadre du Fonds social européen plus (FSE+).

Les denrées achetées seront mises gratuitement à la disposition des CPAS et des ASBL reconnues en vue de les distribuer gratuitement aux plus démunis. Cela concerne environ 770 organisations réparties dans toute la Belgique.

Le Conseil des ministres a approuvé le cahier des charges pour l'achat des denrées alimentaires, divisé en 15 lots, et autorise la ministre à lancer et attribuer le marché.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Charlotte Vandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Influenza aviaire : moyens issus de la réserve de crise de l'AFSCA pour 2025

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a autorisé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) à continuer à utiliser en 2025 sa réserve de crise dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire.

Le Conseil des ministres du 8 juillet 2022 a reconnu l'épizootie par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5 comme un incident imprévu. Cette reconnaissance permet à l'AFSCA de couvrir les coûts de cet incident en puisant dans sa réserve de crise de 10 millions d'euros.

Au cours de la période 2022-2024, l'AFSCA a fait appel à sa réserve de crise pour un montant de 6.689.000 euros. Le coût de la gestion de la grippe aviaire devrait également rester élevé en 2025. Il est probable que la circulation du virus se poursuive aussi intensément pendant le reste de l'année et que l'AFSCA soit régulièrement confrontée à de nouvelles infections chez les volailles et les oiseaux d'amateurs tout au long de l'année 2025.

À la lumière de ces projections, l'AFSCA demande au Conseil des ministres l'autorisation de continuer à utiliser en 2025 les 3,311 millions d'euros de la réserve de crise restants dans le cadre la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien.vandenborre@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Quota de médecins pour 2031

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de médecins pour l'année 2031.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux professionnels de l'art médical est fixé comme suit pour l'année 2031 :

- 1378 pour la Communauté flamande
- 950 pour la Communauté française

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale, en vue de fixer les quotas de médecins pour l'année 2031

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Accord-cadre concernant le traitement du plasma et la fourniture de dérivés plasmatiques aux hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au traitement du plasma par des établissements de transfusion sanguine et la fourniture de dérivés plasmatiques stables aux hôpitaux.

Il s'agit d'un accord-cadre pour le traitement de plasma fourni par les établissements de transfusion sanguine agréés par le ministre compétent en Belgique et la garantie aux hôpitaux d'une offre suffisante en dérivés plasmatiques stables (solutions d'albumine et immunoglobulines pour administration intraveineuse) fabriqués à partir du plasma fourni.

Le marché sera passé via une procédure ouverte et aura une durée de 4 ans et 10 mois à compter du 1er décembre 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Souscription de la Belgique à l'augmentation générale de capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation de la souscription de la Belgique à l'augmentation générale de capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Afin de permettre à la BERD de continuer à apporter son soutien à l'Ukraine suite à l'invasion par la Russie, le Conseil des Gouverneurs de la BERD a approuvé en 2023 une augmentation de capital de 4 milliards d'euros.

L'approbation de cet avant-projet de loi autorise le vice-Premier ministre et ministre des Finances à souscrire au nom de la Belgique à un maximum de 9.197 nouvelles actions de 10.000 euros chacune dans le capital social de la BERD, dans le cadre de l'augmentation générale de capital.

En tant que membre fondateur et actionnaire de la BERD, la Belgique entend ainsi réaffirmer son engagement et soutien continu et indéfectibles à l'Ukraine, en adéquation avec l'Accord de gouvernement fédéral 2025-2029 et en conformité avec les conclusions des récentes discussions du Conseil européen.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be